



Le 17 juin 2009
Pour diffusion immédiate

AVIS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PUBLIC DOIT ÉVITER LES ZONES DE CONSTRUCTION DU CANAL DE DÉRIVATION

La Commission du canal de dérivation du Manitoba rappelle au public, en particulier aux usagers de véhicules hors route et tout-terrain, que la zone visée par le Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge demeure une « zone de construction active » à de nombreux endroits sur toute la longueur du canal de dérivation.

Par conséquent, en toutes circonstances, le public doit éviter d'emprunter le canal de dérivation pour sa sécurité et celle des ouvriers travaillant au projet. Veuillez choisir d'autres aires de loisirs et emprunter des routes différentes pendant la durée des travaux.

Bien que les travaux d'excavation du canal sont terminés en grande partie, divers travaux de construction sont toujours en cours ou débiteront dans les prochains mois. Les travaux en question comprennent le reverdissement et l'aménagement paysager de différentes portions du canal. D'autres chantiers de construction, notamment sur les lieux des ponts ferroviaires du CP (Emerson et Keewatin), des ponts routiers de la RPGC 44 et de la RPGC 15, de l'ouvrage de contrôle de l'entrée, de l'ouvrage de contrôle de la sortie et du siphon de la rivière Seine, font de l'ensemble des 48 km de longueur du canal de dérivation une zone de construction active et potentiellement dangereuse.

N'oubliez pas, des ouvriers et de l'équipement lourd peuvent se trouver sur le site en tout temps et de nouveaux dangers liés aux travaux peuvent surgir n'importe où le long du canal. Les ouvriers se concentrent sur leur travail et ne s'attendent pas à rencontrer des personnes – à pied, en véhicule tout-terrain, en motoneige ou en 4x4 – à proximité de leur lieu de travail.

Merci de nous aider à faire en sorte que le chantier de construction soit un lieu sûr pour le public et pour les ouvriers du canal de dérivation.

Rappelez-vous : conduisez prudemment!

-30-

Renseignements : Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation du Manitoba
204 945-4178 ou 204 945-4900